L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 12 SEPTEMBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 12 SEPTEMBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :

WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE PRÉSIDENT :

WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par Roger Murphy constable, au coin des rues Gravier et sud Rempart, le contenu d'un laboratoire de chimie.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins, toile d'emballage et cercles en fer.

Toile d'emballage pour coton et cercles.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Marchandises Ex-Bonnie Lee.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Des candidats constitutionnnels.

Des candidats constitutionnels ! Voilà ce qu'il nous faut pour nos élections locales de novembre prochain. L'Association des Contribuables a bien fait de renoncer à la résolution d'abstention qui ne pouvait nous conduire qu'à un échec. Ce n'est pas l'inertie, c'est l'action qui est nécessaire aux contribuables s'ils veulent se défendre, et faire arriver enfin au gouvernement de ville des hommes qui en comprennent les véritables intérêts, et qui leur soient dévoués. En ne votant pas, les citoyens contribuables eussent fait trop beau jeu à leurs ennemis et la victoire leur eût été trop facile. Ces ennemis devront maintenant prendre en considération les vœux du peuple, car les citoyens contribuables représentent le peuple tout entier, et si nous voulons tous des démocrates pour candidats, des hommes entièrement décidés à soutenir le ticket présidentiel démocrate et la liste des candidats démocrates au Congrès, nous voulons des démocrates aussi pour le gouvernement de la ville, mais des démocrates pure, des démocrates constitutionnels, et en état, par leurs qualités publiques et privées, par leur bonne foi et leur indépendance de caractère, de nous donner une administration locale qui fasse honneur au parti.

Il en est temps. Jusqu'à présent le parti démocrate n'a rien fait que pour l'Etat. L'Etat est sauvé. Mais la ville, qui fait partie de l'Etat, et qui en est la plus importante et la plus fructueuse partie, n'a encore rien obtenu du parti démocrate, auquel cependant elle est dévouée. Ce dévouement de la ville aux doctrines démocratiques, brillera de nouveau dans les élections prochaines, mais la ville veut, du moins, cette fois, que son dévouement lui rapporte en bienfaits ce qu'il donnera en votes. Elle veut cesser d'être une victime de la politique, et la politique qui ne comprendra pas ce vœu, et qui ne fera rien pour qu'il se réalise, sera une politique de traitres soit envers la ville, soit envers la constitution.

Il serait abendre de se leurrer plus longtemps avec des probabilités d'avenir, fondées sur des progrès matériels indépendants de notre gouvernement local. Il y a dix ans qu'on nous parle de ces balivernes; il y a dix ans que nous nous appliquons à en faire sentir la futilité et le vide; il y a dix ans que nous nous efforçons de démontrer que ces progrès matériels, sans réformes municipales, seront impuissants à nous procurer l'amélioration que demande une situation presque désespérée, et l'on voit aujourd'hui que tout ce que nous disions était vrai et que les progrès matériels, pour avoir une valeur réelle et appréciable, doivent être accompagnés de modifications profondes dans les conditions de notre existence locale. Eh bien! avec l'aide de la constitution de l'Etat, nous pouvons maintenant obtenir ces réformes et atteindre notre but, si nous le voulons fermement, et si nous nous y prenons de manière à ce que le parti démocrate ne puisse plus rester sourd à l'expression de nos griefs et de nos plaintes. Le parti démocrate comprendra, de son côté, qu'il est de son intérêt d'en finir avec ce gouvernement de bamboche qui non seulement nous opprime, mais qui encore nous couvre de honte depuis dix ans.

Il nous faut des candidats, et des candidats démocrates; il nous faut, même pour notre gouvernement de ville, des candidats de Hancock et d'English et non des candidats de Garfield et d'Arthur, mais la résolution de l'association des contribuables qui, par parenthèse, était fort nombreuse dans sa dernière séance, dit que ces candidats devront répondre de leur orthodoxie constitutionnelle avant de compter sur le soutien des membres de cette association. Il devront s'engager à faire triompher l'article 209 de la constitution qui protège la ville par une limitation de taxe à 10 mills pour tous objets; ils devront s'engager à faire résistance même aux tribunaux, à supposer que les tribunaux aient une seconde fois l'audace de violer la constitution dans l'unique intérêt d'une poignée de créanciers dont les titres à la considération publique sont nuls et de toute nullité. Il faut que ces candidats s'engagent à nous défendre contre les menées et les intrigues des agiateurs et à demander un changement d'hommes dans la composit on du syndicat de la dette. Il faut encore qu'ils s'engagent à supprimer toutes les places inutiles, toutes les places à salaires mais sans fonctions, toutes les places enfin qui ont seulement l'air d'être des sinécures.

Les citoyens contribuables sont décidés à obtenir satisfaction sur ce point. Ils appuyeront de leurs suffrages les seuls candidats qui leur donneront par écrit des garanties positives, formelles, certaines, et qui refuseront tout traitement aux membres honoraires de l'administration qui sont au nombre de trois, le titulaire du département des waterworks, le titulaire du département de la police et le titulaire du département des assessments. La décision du juge Monroe met fin à ces trois départements, bien qu'elle n'ait été rendue qu'à l'occasion d'un seul. Les mêmes raisons peuvent être invoquées contre les deux autres; comme départements salariés ils n'existent plus. Les trois titulaires de ces départements ne peuvent donc plus faire que le service de conseillers municipaux sans rétribution. Ils siégeront avec les autres, ils discuteront et délibéreront avec les autres, ils voteront aussi avec les autres, mais ils n'administreront pas et n'auront droit à aucune rémunération.

Nous avons vu un temps, où ces places, si honorifiques qu'elles soient, eussent été acceptées avec empressement par des hommes de patriotisme et de fortune qui se faisant trouvés suffisamment récompensés par le plaisir de rendre gratuitement service à leurs concitoyens. Ces hommes nous manqueraient-ils aujourd'hui ? Non, et nous en trouverons beaucoup si nous voulons les prendre dans la clique des financiers et des porteurs de bons. Mais nous voulons d'autres hommes; nous voulons des hommes, indépendents de cette clique, et qui ne soient inspirés que par un esprit de réforme assez énergique pour libérer la ville des charges qui l'écrasent et qui en empêchent le développement. Ces hommes-là, très certainement, ne seront pas aussi faciles à trouver que les autres; mais il y en a, cependant, et si nous cherchons bien nous les trouverons. Le service, du reste, ne sera pas très onéreux; ces officiers honoraires n'auront qu'à faire acte de présence, chaque semaine, à l'hôtel de ville, pendant deux heures seulement.

L'œuvre que poursuit l'association des contribuables est peut-être moins difficile qu'on ne pense. Cette association a pour appui la constitution de l'Etat, constitution ratifiée par une majorité de 60,000 voix. C'est là un fondement solide et contre lequel les malintentionnés s'exerceront en vain; ils succomberont le jour où le parti démocrate sentira la nécessité de se prononcer contre eux. Le moment de ce *pronunciamento* est proche, si nous en jugeons par l'appui que le comité central démocratique d'Etat a donné à l'association des citoyens contribuables dans ses démarches pour obtenir une session extraordinaire de la Législature.

L'affaire a échoué, mais il importe peu. Au fond, l'Exécutif nous favorise, et pour atteindre notre but nous n'avons plus qu'à élire des candidats constitutionnels. Toute la question se réduit à cela.

La Ville, le Gaz et le Syndicat.

Nous voyons que le juge Tissot a, très judicieusement, levé l'injonction qui avait été obtenue par le syndicat contre la ville pour l'empêcher de conclure un arrangement avec la compagnie du gaz hydrogène. En effet, comme nous l'avions démontré, une pareille concession, moyennant des conditions d'économie favorables à toute la ville, mais ne stipulant aucun prix d'achat ni aucune somme d'argent, ne constituait pas d'actif ou d'asset saisissable par le syndicat, et à moins qu'il n'y ait appel, le conseil de ville se trouve libre d'opérer avec la dite compagnie si la dite compagnie veut se charger de toutes autres contestations que l'ancienne pourra susciter.

Mais si l'affaire va en avant, le projet d'ordonnance dont nous avons parlé, ne peut convenir dans sa forme qui le rend parfaitement obscur et qui préterait plus tard matière à nombre de litiges. Les modifications que nous jugeons nécessaires concernant encore plus le style que le fond, il nous paraît facile d'y porter remède.

Quant à la consultation donnée par l'avocat de ville, M. McCaleb, sur la question de savoir si la ville a le droit d'acheter l'usine du gaz actuel, nous la trouvons parfaitement fondée en droit. Il est vrai qu'elle semble contraire à la loi qui interdit à la ville de faire des dettes ou d'augmenter le fardeau de celles qu'elle a déjà. Mais cette loi n'a pas d'action sur celle de 1835 qui constituait la compagnie et ses rapports avec la ville. Si un achat semblable était défendu par la raison que nous venons de dire, il s'en suivrait que la ville ne pourrait jamais en finir avec le privilège actuel tant qu'elle aurait un sou de dette ou tant que la compagnie, même son terme expiré, voudrait se prévaloir de cette loi qui n'a cependant pas été faite pour elle. Il s'en suivrait que la compagnie serait éternelle, car Dieu seul sait quand les dettes de la ville seront payées.

Mais la loi de 1835 doit prédominer en fait et en droit comme elle prédomine en date. D'ailleurs nous avons déjà une décision du juge Woods, de la cour des Etats-Unis, qui tranche la question en faveur de la ville. Il est vrai que cette décision concerne la compagnie des waterworks, mais le point de droit est absolument le même. Devant le juge Woods, l'honorable M. Semmes, avocat de la compagnie des waterworks, avait invoqué aussi une loi interdisant toute émission nouvelle de bons ou tout emprunt, dans l'espoir de faire annuler un marché dont la ville, à court d'argent, ne pouvait plus exécuter, et n'exécutait plus les conditions. Le juge Woods débouta la compagnie et décida que le marché était bon et qu'il devait tenir. Il a tenu en effet, et la ville n'a cédé les waterworks à une nouvelle compagnie que lorsqu'elle y a trouvé son avantage. Il en sera de même pour la compagnie du gaz si la charte de la compagnie est expirée de droit, la ville peut en acheter l'usine au moyen d'une émission de bons qu'elle passera à une autre, si une autre lui fait des conditions avantageuses pour toute la communauté.

Nous avons eu, hier, le plaisir de serrer la main à un bon ami et ancien collaborateur, M. ERNEST LAGARDE, aujourd'hui professeur de littérature anglaise et de langues au célèbre collège du Mont Ste-Marie, dans le comté Frederick, à cinquante-deux milles de Baltimore, Maryland.

M. Lagarde restera parmi nous jusqu'à mercredi ou jeudi prochain, et se chargera des élèves que les familles voudront envoyer à l'institution.

On le trouvera, tous les jours, de dix heures et demie à trois heures, aux bureaux de M. Henry Trémoulet, encoignure des rues Peters et Conti.

Chaussures en tous genres, à l'Etoile Rouge.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Nous rappelons aux amateurs de ce théâtre, amateurs en grand nombre, que l'ouverture aura lieu dimanche prochain, 19 du courant. La première troupe que nous verrons à l'Académie est celle des Harrisons, une des meilleures troupes comiques des Etats-Unis, et la première pièce PHOTOS, une des dernières œuvres de M. B. E. Woolf. On dit qu'elle est fort remarquable et que le public en sera satisfait.

On annonce pour ce soir même ou pour demain, lundi, l'arrivée de M. Bidwell, qui aura, pendant la saison, deux théâtres à entretenir, l'Académie et le Vieux Drury. Ce dernier, sous la main des platriers et des badigeonneurs de M. Bidwell, va reparaître jeune et brillant. Nous ne doutons pas qu'avec l'habileté qui le distingue, M. Bidwell ne soit à même de réaliser de grands succès dans ces deux entreprises.

Achetez votre charbon, aux plus bas prix du marché, du Grand Lake Coal Co., coin des rues Gravier et Carondelet.

Billets gagnants.—Nous avons encore à enregistrer aujourd'hui trois billets dont deux ont gagné chacun quinze mille piastres et dont le troisième a gagné cinq mille piastres au tirage de mardi, 10 août 1880, de la loterie de l'Etat de la Louisiane. M. Thos. Bailey, rue Conti 351, tit de billet de No 29,405, du prix de $1, au lot 67, attesta qu'il a reçu la moitié du gros lot de $30,000, et M. T. M. Wescoat de l'Express du Sud à la Nlle-Orléans, qui avait en collection pour le comte de Miss Grace Whitney, de Gardner, comté de Worcester, Mass., une moitié du billet de même numéro, attesta dernièrement qu'il en a reçu le montant. Ce dernier billet avait été acheté chez M. A. Dauphin, Broadway 319, New York. Quant à M. A. Joseph, de Thibodaux, Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de cinq mille piastres avec le billet No 92,156, acheté deux piastres au bureau de M. J. M. Lafort, Lafourche Crossing, sur le chemin de fer de Morgan, il certifie aussi qu'il a été payé sans délai et Bureau de la Compagnie par un check tiré sur la Banque Nationale de la Louisiane.

Le rendez-vous de tous les étrangers : Etoile Rouge.

LA LOI 93.

On nous invite à donner quelques explications sur la loi 93, au sujet de laquelle l'honorable juge Marr a donné au comité de l'association des contribuables une très savante consultation où il conclut à l'inconstitutionnalité de la loi. Nous avons rendu compte de cette consultation et nous l'avons trouvée fondée en droit dans toutes ses parties. Nous ne doutons nullement que, soumise aux tribunaux, elle ne soit déclarée inconstitutionnelle.

Pour faire comprendre la question nous rappellerons que la constitution remet les frais de poursuite, les droits, les intérêts et toutes les pénalités aux contribuables délinquants pour taxes dues au 1er janvier 1879, si ces taxes sont payées avant le 1er janvier 1881. Si alors, dit la Constitution, ces taxes ne sont pas payées, tous les frais, droits, intérêts et toutes les pénalités revivront.

L'article de la constitution est complet et n'avait besoin d'aucune loi pour qu'il fut mis en vigueur. Mais la Législature n'a pas pensé ainsi. Elle a voulu faire une loi à propos de cet article et dans cette loi elle décrète qu'une commission de cinq sera nommée pour recevoir les comptes et les réclamations des officiers publics qui auront rendu des services pour le recouvrement des taxes, et que, lorsque ces comptes auront été approuvés, des certificats en échange seront délivrés aux officiers publics et que ces certificats seront recevables pour le paiement des dites taxes. Cette opération d'inspection, d'approbation et d'échange devait être faite dans les soixante jours de la promulgation de la loi 93.

Or, cette loi est contraire à la Constitution parce que la Constitution ne fait, dans sa remise, aucune exception en faveur des officiers publics, et parce que leurs droits ne peuvent revivre avant le 1er janvier 1881. Il faut attendre cette date avant de savoir s'il leur reviendra quelque chose. Ils doivent perdre leurs droits pour toutes les taxes arriérées qui auront été payées avant cette époque. La loi 93 les fait revivre sans délai contrairement à la lettre et à l'esprit de la Constitution. Donc cette loi est inconstitutionnelle. On nous assure que tous ces droits réclamés et recouvrés peuvent s'élever à près de $300,000.

La contestation en vaut donc la peine, et c'est pour cela que M. Rivet, président du comité exécutif de l'association des contribuables, leur a demandé, dans la dernière séance, si quelqu'un d'entre eux ne pourrait pas lui procurer un document servant à prouver que la commission des cinq a fait des opérations en conflit avec les dispositions de la constitution. Ce document formerait la base d'un procès dont l'issue, selon le juge Marr, serait nécessairement conforme au décret constitutionnel sur la remise des frais et droits dans le payement des taxes arriérées.

Aux excursionistes du Dimanche par la voie de Jackson.—Il n'y aura pas de convoi regulier d'excursion à McComb City sur la grande route de Jackson dimanche 19 septembre. Le convoi ce jour là mira que jusqu'à Arcola seulement ayant été retenu par l'artillerie de campagne de la Louisiane qui donne un grand Pique Nique Militaire à cet endroit. Les billets pour cette excursion devront être achetés des membres du bataillon ou du comité à la gare le matin de l'excursion.

Marchandises sèches.—La maison R. A. W. Croner, rue du Canal, cour Bourbon, vient de recevoir de New York un vaste assortiment, se distinguant surtout par sa riche variété d'étoffes de saison qu'elle mettra en vente dès demain à des prix d'une grande modicité. Dans ces marchandises on remarquera des tapis et des toiles cirées de la dernière élégance et du dernier genre.

Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel fournis aux bâteaux à vapeur fabriquant en gros ou au détail, à très bas prix. Deafforges, Montagnet & Cie.

Grandes variété de pantoufles en tous genres à l'**Etoile Rouge.**

Dentiste.—Le Dr J. H. Maloney, dentiste bien connu de la Nouvelle-Orléans, vient d'ouvrir un salon au No 110 de la rue du Canal, pour ceux de ses clients qui habitent le deuxième et le troisième districts, et qui n'aiment pas à venir de la dite rue, à se rendre à son salon principal au coin des rues Camp et Joséphine. Le docteur Maloney orifie et extrait les dents sans faire éprouver de douleur et exécute toutes sortes de travaux qui se rattachent à son art avec la plus grande perfection. Voir son annonce insérée dans une autre partie de cette feuille.

Vins, Conserves.—M. B. Trémoulet, rue Decatur No 7, vient de recevoir, par le navire "Comtesse Duchatel", un grand assortiment de vins rouges et de vins blancs de diverses marques fort estimées, du cognac de Fabre, des fruits à l'eau-de-vie et un grand choix d'excellentes conserves. Voyez l'annonce.

Faites vos achats de chaussures à l'**Etoile Rouge.**

Maison Rocherean.—Cette maison, rue St-Louis 16 et 18, vient de recevoir du vin rouge de Godard Frères, de Davergier jeune & Cie., et du vin blanc de Château Lagarosse. Ces vins sont de haute qualité.

Assortiment de vins et de conserves.—La maison Bassetti & Xiques, rue Decatur, Nos 67 et 69, attend un débarquement du navire "Comtesse Duchatel" venant de Bordeaux, de vin rouge du Domaine de la Pardo, Coutrenil, St Loubès, du Blanc Sauternes de Rausan, du vinaigre blanc de Cessat et quantités de conserves très fines et très recherchées.

Dentiste.—Nous publions plus loin un avis du Dr George P. Maloney, établi 150 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne, informant ses nombreux amis et clients qu'il exécute aux prix les plus modiques toutes sortes de travaux se rattachant à son art et dans la perfection. Il a été assuré, pour l'assister, les précieux services d'un professeur habile.

Tailleur.—On lira plus loin une annonce de M. A. Gonthier, informant les amis et le public en général qu'il vient de s'établir au No 19, du Passage de la Bourse, et qu'il possède un des plus riches assortiments d'étoffes anglaises, françaises et américaines qui se puisse trouver à la Nouvelle-Orléans. M. Gonthier est un habile tailleur, au coupe est toujours de la dernière élégance et les gens de goût ne tarderont pas à l'honorer de leur patronage, ce dont il se montra digne. M. Gonthier tient surtout à faire savoir qu'il travaille à bas prix et avec soin et célérité.

Pour la chaussure solide et élégante : l'**Etoile Rouge.**

Une cuisinière russe qui avait donné un soufflet à sa maîtresse est condamnée à trois roubles de dommages-intérêts.

La maîtresse furieuse donne alors un soufflet au juge de paix en disant à sa cuisinière :

—Donnez les trois roubles à monsieur.... nous serons quittes !

—Une dame ayant perdu un proche parent s'écrirait : Ah ! plaignez-moi—je suis dans la position du roi Dagobert ; seulement, au lieu que ce soit ma culotte, c'est mon âme qui est à l'envers.

—A la nouvelle de la réception à New York de l'Aiguille de Cléopâtre, Mme X. tout naïvement dit : Comment ! Cléopâtre connaît ?

La plus grande maison de chaussures, au Sud, l'**Etoile Rouge.**

On nous transmet la curieuse carte suivante :

C. R***

BEAU-FRÈRE DE J. U. WILD, CONSUL SUISSE,
ONCLE DE MARC WILD, NÉ EN FRANCE,
CHANCELIER DE SON PÈRE ET MILLIONNAIRES,
TOUS DEUX SÉPARÉMENT.

No...., rue de....

Pour un homme qui comprend le népotisme, parlez-nous de M. C. R***.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

M. Gambetta et le ministère.

Paris, 7 septembre.—La *Patrie* affirme que M. Gambetta refuse positivement d'user de son influence sur M. de Freycinet pour l'amener à des idées plus conformes aux vues de la gauche que celles exprimées dans son discours de Montauban du 18 août : "M. Gambetta, dit la *Patrie*, exprime la pensée que la question de l'attitude du gouvernement vis-à-vis des congrégations non autorisées peut être réglée seulement par la Chambre des députés. Il veut éviter tous pourparlers et s'arrangera de manière à être absent de Paris quand le président Grévy et M. de Freycinet seront de retour."

L'élection de Mézières.

Paris, 7 septembre.—Au second tour de scrutin qui a eu lieu à Mézières, M. Corneau (républicain) a été élu par 18,547 voix contre 10,000 données à M. Riché (bonapartiste). Au premier tour de scrutin, deux candidats républicains, MM. Corneau et Jacquemet étaient ensemble sur les rangs ; il avaient obtenu 11,781 voix et M. Riché 6,997 voix.

L'accident de Roscoff.

Paris, 7 septembre.—Des détails ont été reçus au sujet de l'accident arrivé à Roscoff sur la côte du Finistère, le 3 septembre, accident dans lequel Mme Hennessy, une dame américaine, le vicomte Fleury et deux Anglais ont été noyés. Il paraît que le bateau, qui appartenait au prince russe Galitzin, était vieux, pouvait à peine tenir la mer et que les deux matelots ont mal calculé la hauteur de la marée. Le bateau a été en conséquence jeté sur les rochers et a chaviré. Un jeune Russe, qui était également dans le bateau, a fait de vains efforts pour sauver ses compagnons. Mme Hennessy avait pu se cramponner au bateau pendant un certain temps, mais les forces l'abandonnèrent et elle s'est noyée.

Une affaire mystérieuse.

Paris, 7 septembre.—La récente disparition mystérieuse de documents officiels du ministère de la guerre est sur le point d'être expliquée. On dit que le lieutenant-colonel Jung, sur la demande expresse de M. Gambetta, avait porté les documents en question au Palais Bourbon où ils sont restés deux jours. Le duel de M. Jung avec M. de Wrestyne, du *Gaulois*, n'aura pas lieu, et la question se videra devant les tribunaux.

La troupe du colonel Mapleson

Paris, 7 septembre.—Le colonel Mapleson est ici. Le traité qu'il a signé avec Christine Nilsson pour l'Amérique ne pourra pas être exécuté ; la célèbre cantatrice ne partira pas, parce que son mari, M. Rouzeaud est malade. M. Mapleson va se rendre en Italie pour engager la Mariani, la célèbre prima donna, et acheter l'opéra "Gioconda." Il a engagé Navara, une des meilleures basses d'Europe. Il va monter trois opéras nouveaux : "Mefistofele," "Gioconda" et "Rienzi"

ANGLETERRE.

Fausses banknotes.

Londres, 7 septembre.—Le vice-consul des Etats-Unis à Manchester a annoncé aux journaux qu'où des tentatives sont faites pour mettre en circulation de fausses banknotes de $50 du modèle de la National Broadway Bank et de la Tradesmen National Bank de New-York.

Néophytes Mormons.

Londres, 7 septembre. — Le steamer *Nevada*, parti de Liverpool samedi dernier pour New York, a pris à son bord 347 adeptes mormons se rendant dans l'Utah. Ce sont pour la plupart des Anglais, des Ecossais et des Français.

ITALIE.

Le monument de Mazzini.

Gênes, 7 septembre.—La première pierre de Mazzini a été posée dimanche dans cette ville, au milieu de cérémonies imposantes.

RUSSIE.

L'expédition de l'Asie centrale

Londres, 7 septembre.—Une dépêche de Saint-Pétersbourg à l'agence Reuter dit : "Le général Skobeleff a été mandé par le tzar à Livadia pour assister à un conseil de guerre sur les mesures à prendre au sujet de la suite de l'expédition des Tekkes. On dit que le général Skobeleff insiste sur la nécessité de punir les Turcomans de Merv.

Concession de sources de pétrole en Russie.

Paris, 7 septembre.—M. Constantin de Bodisco a fait aujourd'hui une conférence publique sur les sources de pétrole du district de Couban, qui lui ont été concédées de moitié avec M. Herbert W. C. Tweddle, de Pittsburg, par le gouvernement russe. Trois puits ont déjà été creusés à vingt verstes de la ville de Novorossiesk, située sur la mer Noire. Le gouvernement russe espère que ce district fournira de l'huile en abondance, ce qui permettrait au pays de se passer des produits de la Pennsylvanie.

Marié, le lundi, 6 septembre 1880, à l'église Ste Anne, par le Révérend Père Tumoine, Dr PIERRE TRICOU à Mlle ALBERTINE DE CASTRO.

Pas de cartes.

Décédé, hier, 11 septembre à midi, PIERRE SABIN BRAUD. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Jamey Brand et Landry, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu à l'église St Vincent de Paul cette après midi à 3 heures.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église Ste Anne, MERCREDI le 15 septembre 1880, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de L. CAROLINE LOZES. Les amis, connaissances et parents ainsi que ceux de la famille sont respectueusement priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de son père, de sa mère, de sa sœur et de son beau-frère.

12sept—2f

Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Réunion mensuelle régulière, LUNDI, 13 du courant à huit heures du soir, à la salle, No 51 rue Bienville.

A. L. TISSOT, Président
H. MESSONNIER, Secrétaire. 12 sept—1f

Association des Laitiers.

L'assemblée régulière de cette association aura lieu LUNDI SOIR, 13 septembre, à 7 1/2 heures au local habituel, coin Dryades et Poydras.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre de
JOHN F. BREMER,
Président.
PAUL E. VOORHIES,
Secrétaire. 12 sept—1f

Académie St Aloysius sous la direction des Frères du Sacré Cœur.—Cette institution si favorablement connue de ses nombreux patrons, récevra les classes le premier LUNDI d'octobre. Les cours des études comprendront les branches usuelles préparatoire et commerciale. L'enseignement du français et de l'allemand ne coûtera pas de frais additionnels. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Académie, angle des rues Chartres et Quartier.

12 sept—1mois

Salle de la Compagnie de Pompe à vapeur St-Bernard No 1—St. Bernard, septembre 1880.—Les officiers et les membres de cette compagnie sont par le présent avis informés que la réunion trimestrielle ajournée, aura lieu LUNDI, 13 septembre, à 7 heures du soir.

Acquittement des quotités arriérées. La ponctualité est requise des membres.

Par ordre de
J. N. AUGUSTIN,
Président.
WM. LE MONNIER,
Secrétaire. 11 sept—2f.

AVIS.—Une réunion des actionnaires de la Compagnie de Glace de la Louisiane aura lieu au Bureau de l'Association, Nos 27 et 29 South Front St., SAMEDI, 18 courant, à 11 heures A. M., pour prendre en considération certains projets d'augmentation de la Fabrique.

Nouvelle-Orléans, le 11 septembre 1880.

W. A. BILLAUD,
Secrétaire.
11sept—11 au 18

AVIS.

LE Dr GEORGE P. MALONEY informe respectueusement ses nombreux amis et clients qu'il a pris de nouveaux salons au centre ville, mais qu'il ne peut se trouver à toute heure à son ancien quartier général qu'il occupe depuis nombre d'années.

N.B.—**Les opérations dentaires de première classe**, comprenant toutes les dernières améliorations de l'art, sont exécutées à moitié des prix généralement demandés. Tous les anesthétics sûrs en usage par la profession de médecine sont administrés pour l'extraction des dents. Afin d'être certain de ne pas manquer ceux ayant besoin de travaux dentaires mécaniques faite en peu de temps, je me suis assuré les services d'un des professeurs les plus compétents dans la profession au Sud, pour m'aider.

Respectueusement,
GEORGE P. MALONEY, D. D. S.
Nlle-Orléans, salons, 150 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne. 12 sept—1f

Quartier-Général, Première Division L. S. N. G.,
Nlle-Orléans, 11 septembre 1880.

Ordre Général —|

I. L'anniversaire du Quartorze Septembre 1874 sera célébré MARDI PROCHAIN, par une parade et une revue des troupes de l'Etat.

II. La Première Brigade, Col. G. Legardeur Jr., commandant, se formera à 4 heures P. M., rue du Canal, côté nord, la droite s'appuyant à l'intersection de la rue de Chartres, faisant face au nord.

III. La Seconde Brigade, Col. John B. Richardson commandant, se formera à la même heure, du côté sud de la rue du Canal, la droite s'appuyant à l'intersection de la rue du Camp, faisant également face au nord.

IV. L'Itinéraire ordinaire sera suivi — rues Camp, Julie, St Charles, Canal, Rempart, St-Louis et Royale.

V. Son Excellence le Gouverneur de l'Etat a fait part de son intention de passer en revue la colonne, à l'intersection des rues Carondelet et Canal.

Par ordre du Brig. Général JOHN GLYNN Jr., commandant.

G. A. WILLIAMS,
Colonel A. A. G.
12sept—1f

Quartier-généraux du Louisiana Field Artillery.
Nlle-Orléans, 11 septembre 1880.

Ordre Général No —

I. Les officiers et membres du Régiment s'assembleront à l'arsenal en grande tenue, MARDI PROCHAIN, le 14 courant, à 8 heures A. M., pour assister à la Grand'Messe annuelle qui sera célébrée à la Cathédrale pour les nobles patriotes tombés le 14 septembre 1874.

II. Après la Messe, le régiment sera relevé et s'assemblera encore à l'arsenal, en grande tenue, à 3 heures P. M., le même jour, pour la parade et l'inspection trimestrielle, conformément à l'Ordre Général No 7—du Quartier-Général de la Brigade.

Par ordre :
G. LEGARDEUR, Jr.
A. DUREL, Col. Com'dt.
Adjudant. 12 sept—

Quartier-Généraux du Régiment d'Artillerie d'Orléans.—Gardes nationaux de l'Etat de la Louisiane.—Nlle-Orléans 11 septembre 1880. Ordre général No 24

I. Conformément à un ordre émané des Quartiers-généraux de la Brigade, les batteries composant ce régiment s'assembleront, dans le but de parader et d'être passées en revue à l'arsenal de l'Etat, MARDI, 14 du courant, à 3 heures P. M. précises, parfaitement armées et équipées.

II. Toutes les batteries paraîtront comme infanterie.

III. Les compagnies suivantes : Gardes Allemands, Franc Tireurs d'Orléans, Garde de Lafayette, Canadiens d'Orléans et Tiro al Bersaglio seront invitées à se joindre à nous dans la parade.

IV. Les compagnies indépendantes acceptant notre invitation sont requises de se rapporter à l'arsenal de l'Etat, à 3 heures et demie P. M. précises, à la date ci-dessus indiquée.

Par ordre de
P. O. FEYROUX,
Lieut-Col. Commandant.
A. BARTY BLANCHARD,
Capitaine et aide-camp adjudant
12 sept—1f

Quartier-général des Gardes Lafayette.

OFFICIEL.—Nos officiers et gardes sont requis de se réunir le DIMANCHE 12 du courant à TROIS heures P. M. précises en grande tenue de service à l'arsenal de la Compagnie, rue Hampstead et Toulouse, pour se rendre par un parade et un banquet le 2me anniversaire de sa fondation.

MM les membres honoraires sont priés de se joindre à la parade munis de leurs badges et mesdames les officiers appartenant au bataillon étranger sont également priés de se joindre à la compagnie en uniforme.

Par ordre du capitaine
Le sergent-major. G. BOUE
F. FRANCIONI 10 sept—3f

TAPIS, NATTES, STORES DE FENÊTRES
Nouvelles Marchandises.
Les Premières de la Saison

VIENNENT d'être reçu par vapeur et express de New York un des assortiments les mieux choisis de Tapis, Nattes, Stores de Fenêtres Toiles cirées, Rouge Mats, Rideaux de dentelles etc., qui aient jamais été reçus en cette ville et à des prix plusieurs 10 pour cent au-dessous de ceux d'aucune autre maison des Etats-Unis.

Ces Marchandises de Choix

seront prêtes pour examen MARDI, 14 septembre.

B. & W. Croner,
144 rue du Canal, cour Bourbon.
N B.—Les ordres seront promptement et exactement exécutés.
12 sept—

VINS DE CHOIX
COGNACS, CHAMPAGNES &C.

EN magasin en douane et à arriver un stock de **vins rouges et blancs de choix** des meilleurs crus, offerts aux plus justes prix que comporte la qualité des vins.

VINS ROUGES.

Château Lafite. Château Margaux.
" Malécot. " Palmer.
" Dulamen. " Hagen.
" d'Issan. Clerc Milon.
Château Tarrone.

tous vins de crûs classés d'origine, attestés par l'estampille des propriétaires.

Aussi les suivants bon ordinaire à supérieur.

Fleur. Mouradon. Amiden.
Ambarès. Montferrand. Pomerol.
St Emilion. Lodos Medoc. Côte de Bourg.
Margaux. Côtes de Fronsac. Blanquefort.

VINS BLANCS.

Château Yquem. Château Yquem.
" Rieussec. " Myrat.
" Gravisard. Crème classée d'origine.
Ausal Sauternes et Graves.

Important : ces vins moi même, je les offre sous toute garantie. Ils demeurent à l'entrepôt.

Importer's Bonded Warehouse.

et ne sont livrés qu'au fur et mesure des besoins. La même en bouteille est l'objet de soins particuliers et n'est confiée qu'à des ouvriers compétents.

Cognacs bon ordinaire à extra fine.
Champagnes Rederer, Krug, &c.
Whiskies, Myers Bourbon, des meilleures marques.
Rhum de la Jamaique et de Ste. Croix.
Scotch and Irish Whiskies, Ramsay, Wise.
Madères, Portos, Xeres, de qualités supérieures.
Vermouth, Bitters, Absinthe, Kirsch, Liqueurs fines, huiles d'olive, vinaigre, petits pois et champignons &c.

VINS DE CALIFORNIE.

de toutes qualités reçus directement par chemin de fer de San Francisco

Je sollicite la clientèle de personnes désirant des marchandises de tout repas, certain de satisfaire. Livraison à domicile.

B. TREMOULET,
No. 7 RUE DECATUR.
Vis-à-vis de la Poste.
12sept—

Bassetti & Xiques
Successeurs de U. Marinoni,
67 & 69...RUE DECATUR...67 & 69

En débarquement du navire français COMTESSE DUCHATEL, de Bordeaux :

100 Bques Vin rouge, Domaine de la Pardo.
25 " " Domaine de la Pradillon
60 " " Coutrenil fils.
30 " " St Loubès.
25 " " blanc, Sauternes et Rausan.
25 Barils Vinaigre de vin blanc. Cessat Jne.
500 Caisses Cerises à l'eau-de-vie.
50 " Conserves alimentaires.

Petits Pois, Champignons, Asperges, Pâtés de foies gras, et Truffes de
FITON & ROUVIALLES.

A vendre par
BASSETTI & XIQUES,
67 & 69 rue Decatur.
12 sept—3f

En débarquement du navire Comtesse Duchatel de Bordeaux.

50 barriques vin rouge "GODARD FRERES"
32 do do "J. HUVERGIER JEUNE & CO."
18 barrils vin blanc "CHATEAU LAGA MOSSE."

A vendre par
A. ROCHEREAU & CO.
12 Sept.—3f. 10 et 12 rue St. Louis.

A. GONTHIER,
MARCHAND-TAILLEUR
No 19 Passage de la Bourse.

L'ANNONCE respectueusement à mes amis et au public en général que j'ai ouvert un établissement de tailleur à l'adresse ci-dessus et je suis prêt à faire des vêtements sur mesure à des prix excessivement modiques.

Ayant une grande expérience dans la coupe des vêtements, je puis garantir de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien m'honorer de leurs commandes.

Tout ordre sera promptement exécuté.
12 sept—1m A. GONTHIER.

ON DEMANDE

TROIS JEUNES GENS ACTIFS à qui il sera offert de grands avantages.

S'adresser au No 257 rue Royale, près Ursulines. 12 sept—1f

VÊTEMENTS.
COUPE PARFAITE.

AUTOMNE

81 & 83
LÉON
Godchaux,
RUE
CANAL,
NOUVELLE-ORLÉANS.

LE PLUS VASTE STOCK AU SUD.

**CHAPEAUX, V